



Ha l'amour!!! fait des ravages!

Par **babibou**, le **01/04/2013** à **21:27**

Bonjour à toutes et tous.

Si je viens ici poster ce message c'est tout d'abord pour avoir des questions à mes réponses, et non pas pour me faire juger.. Les critiques des gens ne m'aideront pas..

bref.....

Alors, j'ai 22 ans, je suis amoureux d'une fille qui en à 14, Nous nous aimons mutuellement, et il n'est en aucun cas question de sex, que ce soit pour elle comme pour moi (oui c'est rare des mecs comme ca, mais je m'en tape complètement du sex) Ses parents sont au courant de notre relation, nous nous voyons devant ses parents qui m'apprécient beaucoup... Bon ma question et de savoir si pénalement, une relation avec un(e) mineure (sans sex) est autorisé ou puni par la loi? ? ?

j'attends vos réponse et vous remercie..

Cordialement,

Par **kataga**, le **02/04/2013** à **16:38**

Bonjour,

Il faudrait savoir exactement ce que vous appelez "sans sexe" ..

S'il n'y a rien de rien, je ne vois pas d'infraction ..

Par **babibou**, le **02/04/2013** à **20:01**

Bonjour kataga,

Oui en effet il n'y a rien de rien... Ma copine aimerait bien parfois, mais je refuse, je lui explique que je ne veux pas qu'elle est trop jeune, Et que je ne veux surtout pas lui gaché sa jeunesse, je lui explique également que c'est un risque pour moi de coucher avec elle ou meme juste de faire les préliminaire... Donc ont ne fais rien, mais il ya beaucoup d'amour entre nous